

*Date de dépôt : 21 mai 2019*

## Rapport

**de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Baud, Claire Martenot, Christian Zaugg, Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Jean Batou, Salika Wenger, Maria Pérez : Pour de meilleures conditions d'enseignement au cycle élémentaire, une diminution du nombre d'élèves par classe est nécessaire !**

### Rapport de M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a examiné la motion M 2426 lors de 4 séances qui ont eu lieu entre le 27 février et le 8 mai 2019 sous la présidence de M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay et de M. Murat Alder.

Ont également assisté aux séances et prêté leurs concours aux débats :

- M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat ;
- M<sup>me</sup> Eléonore Zottos, secrétaire générale adjointe ;
- M. Nicolas Bindschedler, secrétaire général adjoint, délégué aux affaires intercantionales.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par MM. Sylvain Maechler et Vincent Moret que je remercie de leur précision.

### Présentation de la motion par M. Olivier Baud, auteur

M. Baud indique qu'il présente cette motion davantage en tant que pédagogue et observateur du système de formation depuis plus de 20 ans. Il précise qu'elle avait été déposée en période pré-électorale, ce qui avait fait

que certains groupes ou députés, à gauche comme à droite, s'étaient abstenus de la signer. Cependant, l'objet de cette motion n'est pas un thème qui appartient à l'un ou l'autre bord politique. Il souligne l'importance d'accorder le plus d'attention possible aux élèves dès le plus jeune âge. Il pensait que c'était la réalité car, d'une part, c'est ce que les directions affirmaient et, d'autre part, parce que tout le monde s'accordait sur la nécessité de réserver davantage de moyens aux premiers degrés. Cependant, il n'y a en réalité pas de réelle différenciation entre un élève de 4 ans et un élève de 12, entre la 1P et la 8P en matière de taux d'encadrement. Il indique que le taux d'encadrement pour les élèves les plus jeunes est moins bon que pour des élèves plus âgés. Il souligne la différence entre des élèves d'un an d'écart, entre des enfants qui ont 4 ou 5 ans, puisque la limite pour débiter l'école à 4 ans est fixée au 31 juillet. Il explique que dans d'autres cantons la différenciation est mieux faite entre les degrés. La motion propose donc de mettre en œuvre ce que la recherche et le SRED disent depuis longtemps. Il indique que le SRED souligne bien que la réduction de la taille des classes doit être importante pour les plus jeunes<sup>1</sup>.

M. Baud propose des classes de 12 élèves pour les enfants de 4-5 ans. Il relève une étude française, référence également citée par le SRED, qui indique que de telles mesures chez les élèves du cycle élémentaire permettent de réduire les inégalités scolaires<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> SRED n° 42 mai 2017, *Deux élèves de moins dans les classes du REP* : « Afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire, les établissements du REP bénéficient de ressources supplémentaires et ont notamment deux élèves de moins par classe. Il est à noter que les recherches s'accordent sur le fait que pour avoir un effet, notamment pour les populations défavorisées, la réduction de la taille des classes doit concerner les premiers niveaux de la scolarité et qu'elle doit être relativement importante. »

<sup>2</sup> *L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français* ; Thomas PIKETTY, directeur d'études à l'EHESS ; Mathieu VALDENAIRE, doctorant à l'EHESS et moniteur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne ; Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : *Conclusions et perspectives* : « La principale conclusion de cette étude est que des politiques réalistes de ciblage des moyens peuvent avoir un impact considérable sur la réduction des inégalités scolaires, mais que ces politiques gagneraient probablement à se concentrer sur les plus jeunes élèves. Il est sans doute illusoire de prétendre utiliser de telles politiques pour corriger les inégalités accumulées à l'âge de l'adolescence, âge pour lequel d'autres types de politiques sont probablement plus adaptés. »

M. Baud souligne que la motion propose de réaliser une étude pour déterminer les coûts afin d'arriver à un scénario idéal, tout en laissant la possibilité d'une meilleure répartition entre les différents degrés.

### Bal des questions

Un député S revient sur la première invite, qui indique que l'objectif est de corriger les disparités entre le cycle élémentaire et le cycle moyen. Il demande si l'objectif n'est pas plutôt de mettre l'accent sur le cycle primaire élémentaire. Il demande ce que signifie « optimisation des ressources », toujours dans la première invite. Concernant la deuxième invite, il demande ce qui est acceptable à ses yeux eu égard aux statistiques genevoises. Il demande si cette motion est une remise en question du système des REP.

M. Baud indique que le cycle élémentaire a un taux d'encadrement plus défavorable que le cycle moyen, ce qui est selon lui une aberration. Il ajoute qu'« optimiser » signifie qu'il préfère qu'il y ait des classes de 12 élèves en 1P, quitte à ce que le nombre augmente à 30 en 8P. Il précise toutefois qu'il donne ce chiffre de 30 pour provoquer une réaction et qu'il ne faut pas se focaliser dessus. Il pense qu'en accordant les forces nécessaires aux élèves de 4 ans il y aura moins d'élèves en difficulté plus tard. Il indique que quand M. Beer a créé le REP en 2006 il y avait une volonté de changer de paradigme. Mais le problème est l'effet de seuil que crée ce système. Il ajoute que le REP pourrait disparaître pour éviter cette séparation s'il y avait une véritable discrimination positive sur toutes les écoles du canton. Il souligne que les effets de seuil créés par le système REP doivent être lissés.

Un député PLR demande des précisions concernant les classes à deux niveaux, en particulier s'il en existe au cycle élémentaire. Il précise que ce facteur crée une grande hétérogénéité au sein même des classes. Il demande si Genève est vraiment le mauvais élève de la Suisse romande quant à l'allocation des ressources.

M. Baud indique avoir toujours remarqué que les enseignants font mieux ce en quoi ils croient. En imposant le double degré, cela va mal se passer, mais si cela vient du corps enseignant cela peut bien se passer. Il défend donc les projets d'école, même s'il ne défend pas le double degré en soi. Il ne sait pas s'il y a beaucoup de classes en double degré au cycle élémentaire. Il explique que certains cantons prévoient des minimas ou des maximas. L'article 50 de la LIP précise que cet élément doit être fixé par un règlement, mais cet article n'a pas encore été mis en vigueur. Il indique que Genève ne se distingue pas de manière positive sur cette question.

Une députée S demande s'il envisage réellement un transfert de ressources, avec des 8P à 30 élèves. Elle est perplexe quant à une telle réduction du taux d'encadrement dans le cycle moyen. Elle demande aussi s'il souhaite un transfert de moyens selon les degrés, ou alors selon les catégories socioprofessionnelles. Et enfin, elle demande si cela doit concerner toutes les classes élémentaires.

M. Baud rappelle qu'il a donné ce chiffre de 30 par provocation et qu'il ne faut pas s'y attarder. Il relève avoir enseigné dans une classe de 8P (actuelle) à l'école de la Gradelle provenant d'un milieu favorisé et avec un effectif plutôt chargé. Il souligne que l'enseignement était très différent et n'avait pas grand-chose à voir avec une classe de l'école de la rue de Zurich, plus défavorisée. Il estime qu'en mettant l'accent sur les premiers degrés il y aura moins d'élèves en difficulté et donc de classes en difficulté par la suite. Il souligne que ce n'est pas pour rien qu'on accorde plus de moyens en R1 qu'en R3. En ce qui concerne le transfert de moyens, il répond que la motion souhaite mélanger ces deux transferts, car la question de l'âge est aussi importante. Il souligne qu'il y a de grandes disparités chez les enfants qui arrivent à l'école. Il ajoute que les différences sont encore plus importantes en 1P qu'en 8P. Il souligne que la motion demande de faire une étude pour évaluer les moyens nécessaires. Puis, il confirme que cela concerne toutes les classes élémentaires.

Un député PLR demande si actuellement le taux d'encadrement est meilleur pour les classes du cycle moyen. Il demande si la motion propose bien un système avec 12 élèves par classe au cycle élémentaire. Il demande si la motion demande malgré tout d'augmenter la dotation d'enseignants, ou de simplement mieux les répartir. Il demande également quel est le but de la motion au-delà de la réalisation et de la présentation d'une étude. Il demande si la motion souhaite également augmenter le nombre d'enseignants.

M. Baud explique que 6000 élèves supplémentaires sont arrivés dans les classes genevoises en l'espace de 6 ans, sans ressource supplémentaire. Le taux d'encadrement était à 14 et est passé à 17, à cause de ces 300 postes manquants. Il explique que la motion pose donc des questions quant au changement de cette politique. Concernant l'étude, il pense effectivement que la solution est d'augmenter le nombre d'enseignants, mais en même temps avec une meilleure répartition du taux d'encadrement entre 4 et 12 ans. Il attend, si cette motion est acceptée, que le département propose des pistes qui donnent de réelles perspectives de changement à court et moyen terme.

Un député UDC indique qu'il y a à l'école des Crêts-de-Champel des classes à double niveau. Il ajoute que l'enseignement des directeurs peut

permettre de pallier le manque d'enseignants. Il demande quels seront les coûts.

M. Baud rappelle qu'il n'a pas fait de scénario, et que la motion demande justement que le département fasse un scénario.

Une députée Ve souligne que plus on intervient précocement, meilleurs sont les résultats. Elle demande quel lien la motion fait avec la mise en application des lois concernant l'école inclusive. Elle demande comment il voit le co-enseignement quant au taux d'encadrement. Elle demande si la motion prend en compte les AIS quant au taux d'encadrement. Puis, elle demande s'il préfère un enseignant pour 10 élèves ou deux enseignants pour 20 élèves.

M. Baud répond que la motion provient justement de l'idée d'une école plus inclusive. Il souligne qu'accorder plus de moyens aux élèves les plus jeunes va permettre de mieux les intégrer dans leur scolarité, ce qui est l'idée de fond de l'école inclusive. Il aimerait qu'il y ait un changement plus radical que simplement rajouter 0,2 logopédiste dans le taux d'encadrement, revoir les choses plus en profondeur. Il ajoute que le bilan du co-enseignement est généralement positif. Concernant la proposition d'un enseignant pour 10 élèves ou 2 pour 20 élèves, il répond qu'il n'a pas de préférence. Il souhaite que les équipes s'organisent comme elles le souhaitent avec suffisamment de ressources. Il ajoute que cela dépend également de la taille des lieux.

Le président relève que la date du 31 juillet pour l'entrée en scolarité découle du concordat HarmoS. Il explique que la date butoir à Genève était à l'époque à la fin du mois d'octobre. Il demande si la date du 31 juillet est opportune, et le cas échéant quelle autre date devrait être fixée.

M. Baud pense que c'est bien que cela soit uniformisé en Suisse. Il n'a cependant pas de préférence quant à la date.

Le président estime que la date du 31 juillet est gênante, car l'enfant qui est né à la fin du mois de juillet va commencer un mois et demi après ses 4 ans, tandis que l'enfant qui est né le 1<sup>er</sup> août doit attendre une année et débiter à 5 ans. Cela serait donc mieux pour la répartition de fixer la date au 31 décembre.

M. Baud souligne qu'il y aura forcément la même différence d'âge entre les élèves.

## Position du département

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que le département reviendra avec des détails précis. Elle explique que Genève est l'un des plus « mauvais » cantons suisses en matière de taux d'encadrement. La moyenne suisse est de 18,7 pour les 1-2P et de 19,3 pour les autres niveaux, et de 19,6 à Genève tous degrés confondus. Elle ajoute que le 20 juin 2018 le Conseil d'Etat a adopté un règlement sur l'école primaire qui souligne que l'effectif des classes doit notamment tenir compte des spécificités de chaque école, et précise que les effectifs ne doivent pas dépasser 24 élèves par classe. Elle indique que le département partage l'esprit de la motion, à savoir que les choses se jouent au plus jeune âge. Elle indique que les classes de 1P sont souvent très hétérogènes, en particulier entre les enfants qui sont allés dans les structures de la petite enfance, ainsi que les enfants favorisés, et les autres enfants. Elle relève l'exemple d'une classe de 1P avec 22 élèves, constituée en majorité d'élèves d'origine étrangère. Elle explique que l'on voit déjà que 4 enfants ont des difficultés. Un des enfants avait notamment développé son propre langage. Cet enfant aurait eu besoin d'un encadrement particulier, ce qui n'était pas possible. Elle souligne que cet enfant a déjà accumulé un retard important. Elle indique que les rythmes d'apprentissage vont très vite dès la 1P. Elle souligne donc son inquiétude quant à ces enfants. Elle précise qu'il faut trouver les moyens avant que ces enfants ne coûtent encore plus cher par la suite. Elle ajoute qu'au cycle moyen une centaine de postes pour l'enseignement régulier ont été ajoutés lors de l'introduction du mercredi matin, mais que cela n'a pas changé le nombre d'élèves par classe. Elle pense que la motion relève un réel problème, celui des 1P et 2P, mais c'est un problème pour lequel le département devra revenir plus tard avec des propositions plus concrètes. Elle ajoute que le problème à l'école primaire est que l'on ne déplace en principe pas les élèves. Des classes constituées au mois de juin seront alors modifiées suite à l'arrivée de nouveaux élèves, et les équilibres peuvent changer toute l'année. Elle ajoute qu'en principe les élèves du cycle primaire ne sont pas déplacés d'une commune à l'autre, tandis qu'au CO les élèves peuvent être déplacés, ce qui permet de lisser les choses.

Le président propose de reprendre les travaux lorsque le département sera en mesure de fournir les informations chiffrées, ce que la commission accepte.

## **Présentation par le département du document sur le nombre d'élèves par classe par année de scolarité et sur le nombre de classes en fonction des effectifs**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta distribue tout d'abord un document relatant le nombre d'élèves par classe et par année de scolarité, ainsi que le nombre de classes en fonction des effectifs (voir annexe 1).

M. Baud affirme qu'il serait important de considérer les taux d'encadrement, soit le nombre total des élèves divisé par le nombre d'enseignants. Pour les élèves du cycle élémentaire (ci-après : CE), rien n'a changé et le calcul du taux d'encadrement est le même. Ainsi, le taux d'encadrement au cycle élémentaire a toujours été plus mauvais que le cycle moyen (ci-après : CM), ce qui est mauvais. Une limite avait été fixée à 17. Malgré cela, elle a toujours été dépassée. Le taux d'encadrement a peut-être été amélioré, mais il ne respecte toujours pas les limites fixées par le département.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que, techniquement, la comparaison entre les deux cycles n'est pas raison. A défaut de comparer les taux d'encadrement, elle l'invite à regarder les moyennes d'élèves par classe. La moyenne cantonale du nombre d'élèves par classe est plus petite au CE qu'au CM. Politiquement, c'est un autre type de débat concernant les moyens qu'il faut mettre au CE. A ce dernier sujet, elle ne peut qu'être d'accord avec lui, car elle estime qu'il faut effectivement mettre plus de moyens. En raison de différents facteurs (divorces, abus de tablettes, etc.), elle a de plus en plus d'inquiétudes. La réponse n'est pas forcément d'enlever un élève par classe. Il faut se demander comment travailler avec l'hétérogénéité des élèves dans les classes. Elle indique à ce propos que, dans trois écoles, ils ont placé 3 élèves à besoins particuliers par classe. Ces dernières comprennent 18 élèves et, parmi eux, 3 auraient dû aller dans un enseignement spécialisé hors de l'école ordinaire. L'enseignant régulier assure les cours avec une autre personne présente en permanence (éducateur ou enseignant spécialisé). Le taux d'encadrement reste pareil, car l'éducateur ne s'occupe que des 3 élèves. Il y a donc 18 enfants et 2 adultes. Ce qui est intéressant concerne la collaboration entre les 2 adultes. Les enseignants sont emballés, car cela leur permet de résoudre des questions qu'ils auraient eu de la peine à résoudre en étant seuls. Cela est bien évidemment au bénéfice de tout le monde.

M. Baud indique que selon la réponse à la question 541, le conseil d'Etat affirme que la moyenne au CE est de 17,4, ce qui dépasse la limite de 17 convenue auparavant. Il pense qu'il y a peut-être un changement de paradigme. Sur une classe de par exemple 18 élèves, s'il y avait non pas

deux, mais 3 postes, la moyenne changerait immédiatement. C'est une modalité qui peut être très intéressante.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta partage ces considérations. Cela demande toutefois des moyens considérables. Elle estime que l'enjeu concerne les 1P et les 2P. A terme, le modèle français avec une deuxième personne en maternelle, qui est un éducateur de la petite enfance, est bon.

M. Baud estime qu'il faudrait considérer le taux d'encadrement d'où vient l'enfant, ce dernier étant totalement modifié en arrivant en 1P et 2P.

Le président indique que certaines classes à l'étranger contiennent parfois près de 30 élèves et que cela fonctionne très bien.

Un député S demande s'il serait possible d'avoir une perspective historique sur 25 ans des données fournies aujourd'hui par M<sup>me</sup> Emery-Torracinta.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique qu'ils ont peut-être des moyennes tous les cinq ans sur les 25 dernières années. Elle ne pense pas pouvoir donner ce tableau précis pour toutes les années.

Un député PLR indique qu'il y a un plan d'étude romand pour le nombre d'élèves par classe. Il faudrait avoir le nombre moyen des effectifs pour les autres cantons romands.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que, pour les crèches<sup>3</sup>, les règles sont extrêmement précises en fonction de l'âge des enfants. Toutefois, ils passent du simple au double entre la dernière année de crèche et l'école. Le delta est donc important.

Le président demande s'ils ont des demandes d'auditions. Il indique qu'ils reprendront les travaux une fois qu'ils auront les chiffres demandés par un député S.

### **Suite des informations chiffrées du département (voir annexes 2 à 6)**

Un député S remercie le département pour la qualité des données fournies. Il relève que ces éléments confirment le message plus large délivré par le département, à savoir que le cycle élémentaire bénéficie d'un meilleur taux d'encadrement que le cycle moyen, et que la tendance est à la baisse. Il demande ce qu'il en est du tassement de 2018 et des perspectives de 2019.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que même 1% de marge d'erreur peut faire jusqu'à plus de 700 élèves sur le canton. Si le différentiel est important, ils demanderont des budgets supplémentaires. Elle relève un petit bémol

---

<sup>3</sup> Règlement J62901

concernant les élèves hors cantons, qui n'ont pas été comptabilisés. Elle indique qu'avec ces élèves et ceux du CO, un petit problème financier pourrait survenir, que le Conseil d'Etat devrait alors régler. Elle n'a donc pas encore les informations pour 2019. Elle indique qu'en comparaison intercantonale Genève n'est pas particulièrement bon concernant le taux d'encadrement, autour de 19,6 pour l'école primaire, et que la moyenne suisse se situe à 18,7. Elle indique qu'il y a des variations d'une année à l'autre pour des raisons démographiques.

Un député PLR souligne que Genève est mauvais en comparaison de Bâle-Ville, qui a une moyenne de 17,2 dans le cycle élémentaire. Il demande quelle est la « recette bâloise ». Il souligne que ce canton a clairement mis l'accent sur le cycle élémentaire, puisque son taux d'encadrement est plus élevé au cycle moyen.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta partage l'esprit de la motion, mais ne pense pas que le nombre d'élèves par classe soit l'élément essentiel. Il faudrait dans les petits degrés une personne en plus, car quand 4-5 élèves dans une classe de 20 ont beaucoup de difficultés, l'enseignant ne peut pas se démultiplier pour ces élèves. Elle indique que la motion ne réglerait pas la problématique des élèves à besoins extrêmement complexes. Elle précise que les chiffres ne montrent pas une augmentation des violences. Il y a de telles situations de comportements violents, conflictuels, spécifiquement en 1P, puis au CO. Elle indique que soit l'entrée à l'école est un choc pour les élèves, ce qui explique ce pic en 1P, ou alors quelque chose se passe au niveau sociétal, avec des familles qui connaissent de plus en plus de difficultés. Elle craint que cela soit le cas. Elle estime qu'il faut renforcer les moyens accordés aux petits, mais ne pense pas que ce soit uniquement en diminuant le nombre d'élèves par classe que les problèmes vont se régler. Elle souligne que pouvoir amener quelqu'un en plus dans la classe dans certaines situations peut se révéler efficace.

Un député EAG indique que Genève est dans toutes les catégories parmi les cantons qui ont le plus d'élèves par classe. Il ajoute que le nombre d'élèves en absolu augmente également chaque année.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta précise qu'il faut distinguer le nombre en chiffre absolu du nombre moyen d'élèves par classe, qui n'a lui pas beaucoup évolué dans les années.

Une députée S rappelle que la commission est d'accord que les conditions d'enseignement doivent être meilleures au cycle élémentaire qu'au cycle moyen, quand bien même la motion souligne que ce n'est actuellement pas le cas. Entre les années 2000-2005, à savoir les pires années, la moyenne est

identique entre le cycle élémentaire et le cycle moyen. Par la suite, le cycle élémentaire a toujours un taux d'encadrement plus bas que le cycle moyen. Elle demande s'il est juste que la motion dise que le taux d'encadrement est moins bon au cycle élémentaire qu'au cycle moyen. Elle propose également l'audition de la SPG, qui est acceptée par la commission.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que c'est le mercredi matin qui fait la différence. Un élève du cycle moyen coûte un poste, plus un petit bout de poste pour cette différence. Elle précise cependant que la différence entre le cycle élémentaire et le cycle moyen est effectivement relativement faible.

Un député UDC relève une étude canadienne qui indique que ce n'est pas le nombre d'élèves par classe qui fait la différence, mais le nombre d'élèves perturbateurs. Il demande s'il y a des élèves rebelles dans toutes les classes. Il demande quels sont plus spécifiquement leurs problèmes.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta confirme que cela dépend du type d'élèves. Elle souligne néanmoins qu'elle ne parlait pas d'élèves rebelles, mais d'élèves avec de grosses problématiques qui peuvent être liées au comportement et à des difficultés d'apprentissage, souvent les deux. Elle indique qu'il faudrait pour ces élèves un accompagnement plus personnalisé.

Un député PLR demande si elle se réfère à des élèves à particulièrement haut potentiel.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que non. Ce sont avant tout des enfants qui sont largués, et qui ne sont notamment pas passés par les crèches. Elle relève des élèves avec des parcours migratoires très complexes. Elle précise que si ces problématiques ne sont pas réglées en amont, cela aura de lourdes conséquences dans le futur.

Une députée MCG relève qu'à Vernier, au sein des structures de la petite enfance, il y a plus de plus en plus d'enfants à besoins particuliers. Elle demande si le lien entre ces structures et les écoles se fait.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que le problème concerne la protection des données. Elle indique que les crèches, sans l'accord des parents, ne peuvent pas donner les informations sur les enfants. Elle indique qu'en principe la présence de l'enfant est obligatoire à l'inscription, ce qui permet parfois de remarquer certaines choses.

La présidente indique que les enfants diagnostiqués par le SEI peuvent continuer à être accompagnés jusqu'à la 2P. Elle demande si l'effectif de classe est diminué pour ces raisons et combien d'élèves cela concerne.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que cela concernait 30-40 élèves à la dernière rentrée. Elle précise que cela a été mis en place il y a deux ans. Elle

explique que des mesures prises avant l'âge 4 ans doivent se poursuivre jusqu'à 6 ans selon l'accord sur la pédagogie spécialisée. Elle précise que ces élèves sont identifiés et que c'est donc moins problématique. Elle ajoute cependant que cela ne va pas résoudre tous les problèmes des classes de 1P. Elle indique que, dans certaines écoles, ils ont des élèves qui auraient dû être en centre médico-pédagogique, et que dans la classe il y a en plus un éducateur de l'OMP. Il vaut parfois mieux, y compris financièrement, avoir 3-4 élèves avec des problèmes dans une classe de 18, mais avec deux enseignants, plutôt que ces élèves soient dans une classe spécifique.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta propose de leur envoyer les statistiques fournies par le département.

Un député PLR propose l'audition de la FAPEO, qui est acceptée par la commission.

### **Audition de M<sup>me</sup> Francesca Marchesini, présidente, et de M. Frédéric Hiltbrand, vice-président de la Société pédagogique genevoise (SPG)**

M<sup>me</sup> Marchesini indique qu'ils soutiennent cette motion. Elle relève que Genève maintient depuis plusieurs années sa moyenne de 20 élèves par classe. Mais elle souligne que cette moyenne est élevée en moyenne intercantonale, puisque Genève fait partie des 6 cantons avec la moyenne la plus élevée. Elle indique que les autres 5 cantons font face à moins d'hétérogénéité dans leurs classes que Genève. Elle souligne le nombre élevé d'élèves n'étant pas de langue maternelle française. D'après l'article 50 de la LIP, l'effectif doit être adapté au niveau, et doit tenir compte des élèves à besoins particuliers, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement, et donc la loi n'est pas respectée. Elle indique qu'il y a un règlement qui a été rédigé pour fixer le nombre d'élèves par classe. Elle explique que ce règlement indique qu'en principe il ne devrait pas y avoir plus de 24 élèves par classe, ce qui n'est pas le cas dans une vingtaine de classes actuellement. Elle explique qu'en primaire il y a des classes hétérogènes avec différents niveaux. Elle indique qu'une classe de 27 élèves va ouvrir avant la fin de l'année en primaire. Elle ajoute que, dans le cadre de l'école inclusive, il y a un grand manque de moyens apportés aux enseignants. Il y a donc une forte demande des enseignants de baisser les effectifs de classe de toute l'école primaire. Elle souligne qu'un élève du primaire coûte « seulement » 15 000 F par année, alors qu'un élève du secondaire II coûte 22 000 F et 25 000 F pour le CO. Elle pense donc qu'il y a un manque de ressources en primaire. Elle ajoute que sur le plan international les pays à revenus élevés prévoient 14 élèves par enseignant, les pays à revenus intermédiaires tranche supérieure 17 élèves par enseignant, et les pays à revenus intermédiaires tranche

inférieure 20 élèves par enseignant. Genève se situe donc dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires tranche inférieure. Elle souligne que Genève investit moins que les autres cantons et pays dans ses élèves du primaire. Elle pense que l'on aurait moins besoin de FO18 en investissant plus en primaire. Elle craint cependant le biais d'avoir des classes de 1P à 14 élèves et alors des classes de 8P à 30 élèves.

M. Hiltbrand relève que les chiffres qu'ils viennent de citer proviennent d'un rapport de l'UNICEF. Ce rapport propose aux ministères de l'éducation d'investir massivement dans les degrés pré-primaires. Il explique qu'investir chez les enfants de 2 à 6 ans produit des effets sur le reste de la scolarité. Il ajoute qu'il faut investir sur les enfants défavorisés qui ont le plus de difficultés. Il souligne que ces élèves de 1P sont particuliers, que l'entrée dans l'école est une période charnière, et que c'est un moment qu'il faut soigner. Il répète que les enfants sont très hétérogènes en primaire. Il souligne le grand changement pour les enfants lors de l'entrée en primaire. Il ajoute que les enseignants de 1P doivent orienter des enfants qui n'auraient pas été signalés pour des troubles. Il ajoute qu'à la fin de cette année de 1P les enfants sont devenus des élèves et qu'heureusement la majorité des soucis du début d'année s'estompent. Mais il reste 1 à 4 enfants par classe qui continuent à montrer des troubles comme des problèmes de langage et de propreté, ce qui fait qu'ils sont très demandeurs en ressources. Ils sont donc favorables à toute proposition en faveur de l'augmentation des ressources.

### *Questions*

Une députée S demande combien en moyenne il faudrait d'élèves par enseignant pour que cela fonctionne bien. Elle demande s'ils préconisent une amélioration du taux d'encadrement au cycle élémentaire par une augmentation de moyens ou alors une réallocation des ressources. Elle demande s'il est possible de descendre à 17 élèves par classe uniquement avec une réallocation. Elle leur rappelle que la différence de coût entre le primaire et le secondaire est liée à différence d'heures ainsi qu'à la classe salariale. Elle demande comment ils imaginent une réallocation depuis le CO.

M. Hiltbrand indique que cela n'est pas à eux de définir une moyenne. Il souligne qu'il faut augmenter les ressources dans ce premier degré. Il souligne qu'en 1P chaque enfant a son propre programme individualisé. Il ajoute qu'ils souhaitent une augmentation des moyens. Il souligne que tout ce qu'on investit en primaire représente des économies pour plus tard.

M<sup>me</sup> Marchesini précise que les élèves les plus violents sont les élèves de 1P. Elle pense que c'est aussi une réponse de la violence qu'on leur inflige au

travers d'un mauvais taux d'encadrement et d'un grand choc lié au passage en primaire. Elle indique que leur violence est une réponse à cette violence qu'on leur inflige. Elle estime que 18 élèves par classe en 1P c'est déjà trop. Elle indique qu'il y a des classes de 25 élèves en début d'année, et qu'avec des déménagements il y a parfois jusqu'à 27 élèves. Elle souligne qu'il faut penser les ressources de manière à avoir une certaine souplesse. Elle pense que la moyenne du cycle 1 devrait être moins élevée que cela du cycle 2. Elle propose une gradation de 14 élèves pour le cycle 1, puis 16 et 18 élèves. Elle ne pense pas que les réallocations depuis le CO soient suffisantes.

Une députée Ve demande s'ils préfèrent des classes avec moins d'effectifs, ou les mêmes effectifs, mais avec plus d'enseignants. Elle demande comment se passe la collaboration entre les enseignants du primaire et ceux du spécialisé présents dans des classes.

M<sup>me</sup> Marchesini indique que des éducateurs peuvent intervenir dans des classes quand il y a des soucis de comportement. Elle précise que ces éducateurs rencontrent les mêmes difficultés que tous les autres collaborateurs de l'Etat, à savoir qu'ils ont trop à faire. Elle indique que ces ressources sont utiles mais sont très faibles, ce qui demande un effort de collaboration pour un temps faible, sans que cela n'apporte de réelle solution. Il faudrait que les éducateurs aient plus de temps pour se consacrer à leur mission. Elle précise qu'ils n'osent par exemple plus travailler avec des poinçons de peur d'un accident.

M. Hiltbrand explique qu'ils sont encore dans un paradigme avec un enseignant pour une classe. Mais il précise que les équipes considèrent avoir un nombre d'élèves à former. Dès lors, peu importe le nombre de classes, l'équipe enseignante va travailler ensemble.

Un député MCG demande si les élèves qui bénéficient d'un ECSP (enseignant-e-s chargé-e-s de soutien pédagogique) sont suivis durant toute leur scolarité.

M<sup>me</sup> Marchesini répond que cela dépend des écoles. Dans certaines écoles ils sont pensés en termes de besoin, comme la lecture, dans d'autres écoles par degrés et interviennent une période par semaine par degrés. Elle indique que des élèves peuvent interagir avec des ECSP chaque année pendant toute leur scolarité.

M. Hiltbrand répond que ces élèves ont toujours des nouveaux besoins de soutien.

Le même député MCG demande si quelque chose est fait en matière de détection des élèves avec des troubles dys.

M. Hiltbrand indique qu'il est difficile de détecter les troubles dys avant la 3P.

M<sup>me</sup> Marchesini explique que les besoins de formation sont forts. Elle indique que la formation n'offre rien concernant par exemple les troubles autistiques. Elle souligne que les enseignants sont très peu formés pour gérer des comportements violents.

M. Hiltbrand relève qu'ils sont confrontés à de nombreuses difficultés d'ordre social. Il explique que les élèves de 1P les plus défavorisés commencent l'école à 8h et la terminent à 18h. Il souligne que c'est trop pour des enfants qui sont en première année de primaire et qui découvrent le cadre scolaire.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta demande ce qu'ils pensent d'un enseignement en duo.

M. Hiltbrand répond qu'ils sont favorables à de la souplesse, et que les équipes savent comment s'organiser au mieux.

Une députée S demande à quel point c'est une bonne idée de perdre l'adulte de référence. Elle demande comment faire face au besoin des élèves d'avoir une personne de référence.

M<sup>me</sup> Marchesini souligne qu'ils sont attachés à cette posture de généraliste et de personne de référence pour toute l'école primaire. Elle explique qu'il n'y a pas longtemps la 1P était la première enfantine, avec deux années pré-primaires qui n'existent plus aujourd'hui, ce qui est selon elle dommageable. Elle préconise donc un adulte plutôt que des classes éclatées. Elle précise que dans certaines écoles il n'y a pas la place d'ouvrir une classe supplémentaire et qu'il faut donc être flexible. Elle ajoute qu'avoir une personne de référence n'empêche pas des intervenants supplémentaires. Elle indique que deux enseignants dans une classe de 1P ce serait par exemple une bonne chose.

M. Hiltbrand indique qu'un enfant qui a besoin d'être avec un adulte de référence restera avec cet adulte, tandis qu'un autre n'en aura peut-être pas besoin. Il souligne que chaque profil est différent en 1P.

### **Audition de M<sup>me</sup> Anne Thorel Ruegsegger, secrétaire générale de la FAPEO, accompagnée de M<sup>me</sup> Sandrine Comment, coprésidente**

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger explique que depuis longtemps la FAPEO soutient qu'avoir moins d'élèves dans des classes des petits degrés serait une bonne chose pour l'apprentissage. Elle souligne les problématiques comportementales de certains élèves, et dit qu'avoir moins d'élèves par

classe permettrait de consacrer plus de temps à chacun. Elle souligne le saut entre la crèche et l'école en termes de nombre d'enfants par enseignant. Elle relève que cela demande une immense faculté d'adaptation. Elle indique que l'enfant doit pouvoir devenir un élève, apprendre à respecter le cadre posé par l'école, entrer dans l'apprentissage de la lecture, ce qui demande de nombreuses compétences et l'attention de l'enfant et de l'adulte qui s'en occupe. Si la classe est trop nombreuse et hétérogène, la scolarité de l'ensemble des élèves dans la classe peut être remise en question. Elle pense qu'il serait donc sur le long terme moins coûteux financièrement d'investir dans les plus petits degrés. Elle explique que les besoins sont différents pour des enfants de 4 ans et pour des enfants plus âgés. Elle souligne l'importance de la relation de confiance entre l'adulte et l'enfant.

### *Questions*

Un député PLR demande ce qu'elles préconisent clairement au vu des difficultés budgétaires. Il demande si elles préconisent une réallocation ou une augmentation des ressources.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger répond qu'il faut en tous cas imaginer des solutions différentes à celles d'aujourd'hui. Elle souligne que plus les enfants sont jeunes plus ils ont un grand besoin d'encadrement.

Le même député PLR demande si elles ont des contacts avec d'autres associations de parents d'élèves en Suisse et si les mêmes débats ont lieu dans les autres cantons. Il demande si Genève est vraiment un mauvais élève.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger explique que certaines problématiques ne sont pas rencontrées ailleurs, aussi à cause de la grande hétérogénéité des classes à Genève en comparaison intercantonale. Dans d'autres cantons comme Fribourg, les problématiques sont très différentes.

M<sup>me</sup> Comment indique que les classes sont très différentes si le milieu est citadin ou plus campagnard.

Le même député PLR demande si les enfants aiment aller à l'école primaire.

M<sup>me</sup> Comment répond que les enfants déchantent rapidement, en particulier ceux qui ont plus de difficultés.

Une députée Ve demande si des parents se plaignent spécifiquement des effectifs. Elle explique qu'en début d'année à la rentrée il y a souvent des effectifs faits en fonction de la réalité. Elle demande s'il serait envisageable que l'enfant en 1P fasse sa première semaine dans une école, puis change

d'école après une ou deux semaines selon l'évolution des effectifs. Elle demande ce qu'elles pensent du co-enseignement.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger répond que les parents sont souvent surpris qu'il n'y ait qu'un adulte pour autant d'enfants. Elle explique que c'est cependant difficile d'en faire une revendication, que c'est surtout pour les petits degrés, et que ce temps passe vite et que les parents n'ont pas le temps de se mobiliser. Ils parlent souvent de ce sujet à la FAPEO, mais pas toujours sous le même angle. Elle indique que le fait que l'adulte soit seul va poser des problèmes de gestion de la classe et d'apprentissage des élèves. Elle comprend les difficultés en termes de locaux. Elle ne sait pas si un enfant pourrait changer d'école. Elle pense cependant que la stabilité pour les petits est la meilleure solution. Elle pense que cela peut se construire par le biais d'un dialogue avec les familles.

M<sup>me</sup> Comment indique que le co-enseignement dans les petits degrés peut être une bonne idée. Le co-enseignement peut aider l'enseignant principal à avoir une meilleure vision de ses élèves.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger explique que l'intérêt de deux enseignants est d'avoir un regard différent sur le même enfant et de proposer des solutions complémentaires.

M<sup>me</sup> Comment indique que cela peut permettre de donner de plus nombreux outils aux enfants en difficulté.

Un député EAG craint une forme de fatalité. Il indique que cette inégalité de traitement dure depuis bien trop longtemps. Il craint que tout le monde soit d'accord, mais qu'il n'y ait pas les moyens et que rien ne soit initié. Il demande si la FAPEO pourrait entrer en matière si le département voyait que dans certains établissements il y a les conditions remplies pour des expériences pilotes, sans que cela ne soit perçu comme une inégalité de traitement pour les autres établissements. Il demande si elles sont favorables à des expériences pilotes.

M<sup>me</sup> Thorel Ruegsegger répond qu'il est possible de débiter par des expériences pilotes. Elles verraient donc d'un bon œil que cela soit d'abord expérimenté sur un plan plus restreint.

## **Discussion et vote**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta indique que certains effectifs de classe élevés sont dus à des questions de locaux. Elle souligne qu'il y a une grande croissance démographique et un certain retard dans les constructions d'école, et qu'il est donc parfois nécessaire de faire des classes chargées à cause de ces paramètres. Elle ajoute que les postes de soutien ECSP doivent être

maintenus. Elle demande toujours un socle qui tourne autour de 145-150 postes d'ECSP à l'école primaire. Concernant les élèves dys et autres troubles liés, elle indique que les enseignants sont peu ou pas formés. Elle indique qu'ils sont formés pour être des enseignants et non des psychologues, éducateurs, médecins ou logopédistes. Elle indique qu'ils déploient actuellement des équipes pluridisciplinaires dans les écoles pour avoir ces regards autres. Elle indique que les enfants de 3 à 4 ans en crèche bénéficient d'un adulte pour 10 enfants. Elle ajoute qu'en crèche il y a toujours deux adultes pour un groupe. Elle indique que les enfants qui passent par la crèche ont eu l'habitude d'avoir des petits groupes et plusieurs personnes et que cela peut être un choc à l'école primaire. Elle indique qu'il n'y a cependant pas eu de péjoration dans les chiffres. Elle souligne que l'école est restée la même, mais que c'est la population d'élèves qui a changé. Elle souligne qu'il faut des forces supplémentaires pour les plus petits. Elle indique que la piste d'un deuxième intervenant qui ne viendrait pas forcément à temps complet est intéressante.

Une députée S indique qu'il faut renforcer les moyens à disposition au cycle élémentaire. Elle souligne l'effort à faire chez les petits, et que la situation a changé ces dernières années. Elle relève que c'est avant tout un investissement pour l'avenir. Elle indique que cette motion viendrait en appui des travaux déjà initié par la conseillère d'Etat. Elle ajoute que cette motion permettrait donc de donner une bonne impulsion.

Un député MCG indique qu'ils vont soutenir cette motion, mais sont inquiets de l'augmentation démographique dans le canton. Ils souhaitent la mise en place d'équipes pluridisciplinaires et la formation des enseignants pour leur permettre de détecter des petits problèmes.

Un député PLR indique que la motion ne fait pas état d'une réallocation des moyens à budget constant. Il ajoute que le département œuvre déjà dans ce sens-là, et que cette motion n'est donc pas nécessaire. Aussi, le PLR s'abstiendra ou s'opposera à cette motion.

Une députée Ve indique que les Verts sont favorables à cette motion. Elle souligne que la population a changé à Genève. La motion laisse une certaine souplesse et liberté au département pour proposer des solutions.

Une députée PDC indique que le PDC n'est pas très enthousiaste. Elle souhaite s'en référer à son caucus. Dans le cas contraire, le PDC s'abstiendra.

Un député UDC indique que cette motion soulève de vrais problèmes. Il relève la problématique de l'augmentation démographique. Il pense que le département actionne déjà dans ce domaine. Il s'abstiendra donc sur cette motion.

Un député EAG pense que cette situation dure depuis trop longtemps et qu'il n'y a pas eu de vraie évolution. Il craint que cette motion ne soit pas votée en plénière avant la rentrée 2019. Il propose d'amender le point faisant référence aux dates pour indiquer que les propositions concrètes doivent être proposées pour les prochaines rentrées.

Amendement à la troisième invite : « à prévoir des dispositions concrètes pour les prochaines rentrées ».

Un député PLR propose la suppression de la troisième invite.

Le même député EAG souligne que « prévoir des dispositions concrètes » est un élément important.

### **Le président met aux voix l'abrogation de la troisième invite.**

Oui : 7 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)  
Non : 7 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC)  
Abstentions : 1 (1 PDC)

**L'amendement est refusé.**

### **Le président met aux voix l'amendement du député EAG : suppression à la troisième invite de « pour la rentrée 2018 (ou 2019 au plus tard) ».**

Oui : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)  
Non : 1 (1 PLR)  
Abstentions : 4 (3 PLR, 1 UDC)

**L'amendement est accepté.**

### **Le président met aux voix la M 2426 telle qu'amendée.**

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)  
Non : 3 (3 PLR)  
Abstentions : 4 (2 PDC, 1 PLR, 1 UDC)

**La M 2426 est acceptée.**

**Annexes :**

Annexe 1 : Tableaux transmis par M<sup>me</sup> Zottos le 8 avril 2019

Annexe 2 : Email M<sup>me</sup> Zottos sur l'envoi des documents avec récapitulatif

Annexe 3 : Publication OFS : Comparaison intercantonale sur la taille des classes à l'école obligatoire selon le canton et le degré de formation en 2016

Annexe 4 : Evolution des classes de 1990 à 2016 selon le degré de formation

Annexe 5 : Document SRED : Taille des classes CE-CM et mixtes : données du nombre d'élèves de 2000 à 2018

Annexe 6 : Document SRED : Taille des classes CE-CM et mixtes : données du nombre d'élèves de 2000 à 2018, selon le cycle et le degré

## **Proposition de motion (2426-A)**

**Pour de meilleures conditions d'enseignement au cycle élémentaire, une diminution du nombre d'élèves par classe est nécessaire !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'importance des quatre premières années de la scolarité obligatoire dans le cursus de formation des enfants et des jeunes ;
- l'accent à mettre sur la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves qui débutent l'école ;
- le fait que la différence d'âge existant au sein des classes est un facteur qui compte d'autant plus dans la gestion du groupe que les enfants sont jeunes ;
- l'avantage évident de pouvoir garantir que tout est mis en œuvre pour que les éventuelles difficultés des élèves soient détectées et traitées sans attendre, dès l'entrée à l'école ;
- la nécessité d'accorder des moyens supplémentaires au cycle élémentaire, exprimée notamment lors de la votation populaire du 11 mars 2012, qui instaurait, d'une part, le mercredi matin d'école pour les élèves de 8 à 12 ans et, d'autre part, des postes de soutien, notamment pour l'apprentissage de la lecture, pour les élèves de 4 à 7 ans ;
- le taux d'encadrement moins favorable réservé au cycle élémentaire depuis des lustres (cf. QUE 541-A et QUE 628-A) ;
- l'absence de réglementation concernant les effectifs de classe dans l'enseignement primaire, malgré l'existence de l'article 50 dans la nouvelle LIP (cf. QUE 662-A) ;
- la très grande hétérogénéité des classes primaires genevoises : 80% de classes fortement hétérogènes, soit le double de la moyenne suisse (cf. L'éducation en Suisse – Rapport 2010) ;
- les études scientifiques qui tendent à démontrer qu'une diminution significative des effectifs produit des effets très bénéfiques si la mesure est appliquée aux tout premiers degrés de l'école obligatoire,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier des scénarios afin, d'une part, de corriger les disparités existant entre le cycle élémentaire et le cycle moyen en termes de moyens à disposition, et, d'autre part, d'optimiser l'utilisation des ressources tout au long des huit années de l'enseignement primaire ;
- à présenter une étude sur les moyens qui seraient nécessaires pour parvenir à moyen terme à des taux d'encadrement et des effectifs de classe acceptables pour l'école primaire genevoise, au regard des pratiques observées en Suisse et compte tenu de la situation particulière du canton de Genève ;
- à prévoir des dispositions concrètes propres à rétablir davantage d'équité et garantir les meilleures conditions d'apprentissage au cycle élémentaire, en particulier pour les élèves de 1P qui débiteront l'école lors des prochaines rentrées.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
 Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse  
 Direction générale de l'enseignement obligatoire  
**Service de la direction générale**

**2018-2019 : nombre d'élèves par classe par années de scolarité :**

	Nb classes	Nb él. MOY	Nb él. MIN	Nb él. MAX
1P	157	19.4	11	24
1P-2P	147	19.9	14	24
1P-2P-3P	2	20.5	19	22
2P	138	19.5	13	25
2P-3P	52	20.2	16	24
3P	172	19.7	12	25
3P-4P	58	19.7	15	24
3P-4P-5P	1	21.0	21	21
4P	191	19.5	13	25
4P-5P	23	21.0	17	24
5P	178	19.8	14	25
5P-6P	67	20.6	14	25
6P	161	20.3	12	25
6P-7P	31	20.5	17	25
6P-7P-8P	1	21.0	21	21
7P	161	20.1	14	25
7P-8P	70	20.4	15	25
8P	167	20.0	14	26
<b>Total</b>	<b>1777</b>	<b>20.18</b>	<b>11</b>	<b>26</b>

**2018-2019 : nombre de classes en fonction des effectifs :**

	Classes CE	Classes mixtes	Classes CM	Total
11 élèves	1	0	0	1
12 élèves	1	0	1	2
13 élèves	3	0	0	3
14 élèves	8	0	6	14
15 élèves	20	0	16	36
16 élèves	53	0	36	89
17 élèves	87	1	51	139
18 élèves	112	1	112	225
19 élèves	130	6	122	258
20 élèves	166	2	94	262
21 élèves	122	3	126	251
22 élèves	105	3	132	240
23 élèves	76	7	88	171
24 élèves	26	1	35	62
25 élèves	7	0	16	23
26 élèves	0	0	1	1
Nb classes	917	24	836	1777
<b>MOY</b>	<b>19.82</b>	<b>20.98</b>	<b>20.34</b>	<b>20.18</b>
<i>MIN</i>	11	17	12	11
<i>MAX</i>	25	24	26	26

**Piccoli Roberta (SEC-GC)**

**De:** Zottos Eléonore (DIP)  
**Envoyé:** lundi 8 avril 2019 10:03  
**À:** Piccoli Roberta (SEC-GC)  
**Cc:** Bindschedler Nicolas (DIP); Grunder Katia (DIP)  
**Objet:** M2426 : données complémentaires

Chère Roberta,

Vous trouverez ci-après des compléments d'information au sujet de la motion 2426 que je vous prie de bien vouloir transmettre aux membres de la CEECS.

En complément des données déjà distribuées en version papier concernant le nombre d'élèves par classes par années de scolarités en 2018-2019 (doc joint), vous trouverez ci-après des informations complémentaires.



1) Deux publications de l'OFS :

- a) une comparaison intercantonale sur la taille des classes à l'école obligatoire selon le canton et le degré de formation en 2016 : <https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/4802205/master>

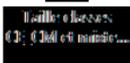


- b) l'évolution de la taille des classes selon le degré de formation de 1990 à 2016

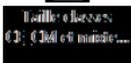


2) Les données du SRED concernant :

- a) le nombre d'élèves moyen par classe selon le cycle, 2000 à 2018



- b) le nombre de classes, d'élèves et le nombre d'élèves moyen par classe selon le cycle et le degré, 2000 à 2018



A noter que les divergences entre le calcul OFS et le calcul SRED pour l'année 2016 sont les suivants :

- L'OFS ne comptabilise pas dans les effectifs des classes du primaire les élèves qui fréquentent par ailleurs des classes d'accueil (ces élèves sont considérés par l'OFS comme fréquentant uniquement des classes spéciales) et ne sont donc pas inclus dans leur nombre moyen d'élèves par classe. Ces élèves étant scolarisés à 50% dans une classe régulière, ils sont inclus dans le calcul SRED/DIP. C'est un écart de 500 élèves dans les 2 calculs qui explique pourquoi le nombre moyen d'élèves par classe du primaire est plus bas pour l'OFS. C'est également la raison pour laquelle on n'observe pas d'écart OFS/SRED pour les deux premiers degrés, les élèves n'allant en classe d'accueil qu'à partir de la 4P (ou de la 3P si la situation le justifie).

- Autre élément faisant baisser le nombre de l'OFS, mais de façon moindre : sont inclus a priori l'école Boveau dans leur calcul (soit 2 classes de respectivement 8 et 9 élèves). Le SRED ne prend pas l'école Boveau dans le calcul (environnement éducatif non représentatif de la réalité des écoles genevoises).
- Enfin, le tableau de l'OFS ne présente pas exactement les choses de la même manière que le SRED puisque l'OFS présente en 1<sup>ère</sup> colonne les 2 premiers degrés du primaire (1P et 2P) et les 6 degrés suivants en 2<sup>ème</sup> colonne (3P à 8P). Cette différence vient du fait que tous les cantons ne fonctionnent pas selon le Concordat HarmoS.

Avec mes meilleurs messages,

**Eléonore Zottos**

Secrétaire générale adjointe

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

**Secrétariat général**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 6

Case postale 3925 – 1211 Genève 3

Tél. +41 (0)22 546 69 05 - Fax +41 (0)22 546 69 49

Code d'acheminement interne: **A104ER/DIP**

## ANNEXE 3

**Taille des classes à l'école obligatoire selon le canton de scolarisation  
et le degré de formation, en 2016**

 Nombre d'élèves par classe <sup>1</sup>

	Degré primaire 1-2 <sup>2</sup>	Degré primaire 3-8	Degré secondaire I
<b>Suisse</b>	<b>18.7</b>	<b>19.3</b>	<b>18.7</b>
Zurich	19.6	20.8	19.2
Berne	18.4	19.9	19.3
Lucerne	18.2	18.5	17.8
Uri	18.9	17.0	16.7
Schwytz	18.0	17.2	17.4
Obwald	15.6	16.5	16.6
Nidwald	17.1	17.7	16.5
Glaris	18.2	17.7	15.7
Zoug	17.6	18.0	17.0
Fribourg	18.9	19.4	20.6
Soleure	19.4	19.1	18.3
Bâle-Ville	17.2	20.2	18.6
Bâle-Campagne	17.8	18.8	19.7
Schaffhouse	17.4	17.6	15.5
Appenzell Rh.-Ext.	19.7	19.1	15.4
Appenzell Rh.-Int.	18.2	17.5	17.9
Saint-Gall	18.6	19.1	17.8
Grisons	15.4	15.7	13.6
Argovie	18.6	19.2	18.0
Thurgovie	18.7	19.2	17.5
Tessin	19.8	18.3	20.5
Vaud	19.0	19.4	19.6
Valais	18.3	19.7	19.6
Neuchâtel	17.7	18.6	19.4
Genève	19.6	19.6	19.4
Jura	17.5	17.0	17.7

Remarque: les classes comprenant plusieurs degrés de formation sont attribuées au degré où se trouve la majorité des élèves.

<sup>1</sup> Institutions publiques uniquement, les programmes d'enseignement spécial ne sont pas pris en compte  
<sup>2</sup> Anciennement "Degré préscolaire"

Source: OFS - Elèves et étudiants (SDL)

© OFS 2018

Contact: Office fédéral de la statistique (OFS), Indicateurs de la formation, educindicators@bfs.admin.ch

### Taille des classes à l'école obligatoire selon le degré de formation, de 1990 à 2016

Nombre d'élèves par classe <sup>1</sup>	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Degré primaire 1-2 <sup>2</sup>	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	18.8	18.9
Degré primaire 3-8	19.0	19.9	19.9	19.5	19.5	19.5	19.4	19.2	.	.	.	.	19.1	19.2	19.3
Degré secondaire I	17.8	19.3	19.0	19.1	19.0	18.9	18.8	18.7	.	.	.	.	18.7	18.6	18.7

#### Remarques :

- Pour afficher la série temporelle complète, veuillez sélectionner toutes les colonnes du tableau, cliquer le bouton droit de la souris et choisir « Afficher ».
- Révision de la série temporelle : de 1990 à 1998, les classes comportant plusieurs degrés de formation sont comptées dans le degré primaire, dès 1999, elles sont attribuées au degré où se trouve la majorité des élèves. Cette modification n'a pas d'effet majeur sur les résultats.
- Les données livrées par quelques cantons ne permettent pas une analyse selon les classes. Pour les années scolaires 2010/11 à 2013/14, aucune information n'est donc disponible pour le nombre de classes et la taille des classes.

. Données manquantes

<sup>1</sup> Institutions publiques uniquement, les programmes d'enseignement spécial ne sont pas pris en compte

<sup>2</sup> Anciennement "Degré préscolaire"

Source: OFS - Elèves et étudiants (SDL)

© OFS 2018

Contact: Office fédéral de la statistique (OFS), Indicateurs de la formation, [educindicators@bfs.admin.ch](mailto:educindicators@bfs.admin.ch)

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

**Nombre d'élèves moyen par classe, selon le cycle (élémentaire, moyen), 2000 à 2018**

	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018
Cycle élémentaire (1P à 4P)	20.3	20.3	19.7	19.6	19.6	19.6	19.7
Cycle moyen (5P à 8P)	20.5	20.4	20.0	20.2	20.1	20.1	20.2
Multidegré cycle élém. et moyen *	20.3	19.9	20.4	19.8	20.3	20.4	21.3
Ensemble	20.4	20.4	19.9	19.9	19.8	19.9	20.0

N.B. Sans les classes de l'école Boveau ; sans les élèves en intégration partielle (c'est-à-dire scolarisés à la fois dans l'enseignement ordinaire et dans l'enseignement spécialisé) selon enregistrement dans la nBDS. A noter que l'enregistrement des intégrations partielles dans la nBDS s'améliore progressivement.

\* principalement double degré 4P et 5P.

Données 2018 provisoires - en cours de validation avec la DGEO

Source : SRED/nBDS, état au 31 décembre.

**Nombre de classes, selon le cycle (élémentaire, moyen), 2000 à 2018**

	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018
Cycle élémentaire (1P à 4P)	817	815	807	864	887	901	917
Cycle moyen (5P à 8P)	785	814	814	809	809	813	837
Multidegré cycle élém. et moyen *	48	43	42	20	19	30	24
Ensemble	1'650	1'672	1'663	1'693	1'715	1'744	1'778

N.B. Sans les classes de l'école Boveau.

\* principalement double degré 4P et 5P.

Données 2018 provisoires - en cours de validation avec la DGEO

Source : SRED/nBDS, état au 31 décembre.

© Service de la recherche en éducation (SRED)

Date de mise à jour : 5 avril 2019

## Nombre de classes, d'élèves, et nombre moyen d'élèves par classe, selon le cycle (élémentaire, moyen) et le degré, 2000 à 2018

	2000		2005		2010		2015		2016		2017		2018															
	Nb classes	Nb élèves par classe	Nb classes	Nb élèves par classe	Nb classes	Nb élèves par classe	Nb classes	Nb élèves par classe	Nb classes	Nb élèves par classe	Nb classes	Nb élèves par classe	Nb classes	Nb élèves par classe														
Cycle élémentaire	1P	129	2622	20,3	122	2469	20,2	142	2715	19,1	152	2949	19,3	158	2996	19,0	157	3045	19,4									
	2P	101	2097	20,8	104	2101	20,2	124	2435	19,6	133	2553	19,2	141	2803	19,9	129	2505	19,4	138	2708	19,6						
	3P	127	2096	20,6	147	3023	20,6	144	2901	20,1	170	3383	19,9	179	3442	19,2	176	3505	19,9	172	3398	19,8						
	4P	142	2941	20,7	152	3073	20,2	141	2843	20,2	170	3335	19,6	179	3521	19,7	185	3839	19,7	191	3753	19,8						
	1P-2P	144	2904	20,2	162	3327	20,5	117	2284	19,5	145	2878	19,8	129	2355	19,7	154	3059	19,9	147	2939	20,0						
	2P-3P	63	1241	19,7	49	1011	20,6	63	1255	19,9	42	848	20,2	39	791	20,3	41	844	20,6	52	1065	20,5						
	3P-4P	90	1770	19,7	72	1437	20,0	67	1320	19,7	51	1005	19,7	62	1205	19,4	57	1135	19,9	58	1153	19,9						
	1P-3P	4	85	21,3																								
	1P-2P-3P	17	346	20,4	4	82	20,5	9	176	19,6	1	17	17,0	1	17	17,0	1	21	21,0	1	42	21,0	1	42	21,0			
	2P-3P-4P				2	39	19,5																					
1P-2P-3P-4P																												
<b>Total cycle élémentaire</b>	<b>817</b>	<b>16522</b>	<b>20,3</b>	<b>815</b>	<b>16579</b>	<b>20,3</b>	<b>807</b>	<b>15929</b>	<b>19,7</b>	<b>864</b>	<b>16968</b>	<b>19,6</b>	<b>887</b>	<b>17347</b>	<b>19,6</b>	<b>901</b>	<b>17704</b>	<b>19,6</b>	<b>917</b>	<b>18103</b>	<b>19,7</b>	<b>169</b>	<b>3368</b>	<b>20,0</b>	<b>179</b>	<b>3568</b>	<b>19,9</b>	
5P	159	3288	20,7	159	3272	20,6	166	3287	19,8	162	3207	19,8	169	3330	19,7	168	3343	19,9	163	3306	20,3	168	3343	19,9	163	3306	20,3	
6P	158	3288	20,7	160	3306	20,7	157	3200	20,4	161	3239	20,1	155	3113	20,1	156	3100	20,0	161	3249	20,2	155	3100	20,0	161	3249	20,2	
7P	148	3084	20,8	156	3177	20,4	152	3043	20,0	172	3506	20,4	162	3208	19,8	152	3100	20,0	161	3249	20,2	155	3100	20,0	161	3249	20,2	
8P	156	3198	20,5	169	3477	20,6	177	3538	20,0	184	3709	20,2	179	3629	20,3	170	3415	20,1	167	3348	20,0	170	3415	20,1	167	3348	20,0	
5P-6P	59	1197	20,3	65	1264	19,4	52	1040	20,0	55	1136	20,7	52	1081	20,8	57	1151	20,2	65	1349	20,8	57	1151	20,2	65	1349	20,8	
6P-7P	38	753	19,8	36	725	20,1	43	867	20,2	19	400	21,1	29	592	20,4	22	450	20,5	31	644	20,8	22	450	20,5	31	644	20,8	
7P-8P	64	1288	19,8	67	1362	20,3	67	1328	19,8	55	1133	20,6	61	1259	20,6	71	1439	20,3	70	1438	20,5	71	1439	20,3	70	1438	20,5	
6P-8P				1	17	17,0																						
5P-6P-7P				1	23	23,0																						
6P-7P-8P		2	44	22,0																								
5P-6P-7P-8P		1	15	15,0																								
<b>Total cycle moyen</b>	<b>785</b>	<b>16115</b>	<b>20,5</b>	<b>814</b>	<b>16623</b>	<b>20,4</b>	<b>814</b>	<b>16303</b>	<b>20,0</b>	<b>809</b>	<b>16349</b>	<b>20,2</b>	<b>809</b>	<b>16253</b>	<b>20,1</b>	<b>813</b>	<b>16305</b>	<b>20,1</b>	<b>837</b>	<b>16913</b>	<b>20,2</b>	<b>29</b>	<b>593</b>	<b>20,4</b>	<b>23</b>	<b>468</b>	<b>21,2</b>	
Multidegré 4P-6P	46	930	20,2	43	854	19,9	41	836	20,4	20	395	19,8	18	362	20,1	29	593	20,4	23	468	21,2							
3P-4P-5P							1	19	19,0																			
<b>Total multigré élémentaire &amp; moyen</b>	<b>2</b>	<b>44</b>	<b>22,0</b>	<b>43</b>	<b>854</b>	<b>19,9</b>	<b>42</b>	<b>855</b>	<b>20,4</b>	<b>20</b>	<b>395</b>	<b>19,8</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>23,0</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>20,0</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>23,0</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>20,0</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>23,0</b>	
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>974</b>	<b>20,3</b>	<b>43</b>	<b>854</b>	<b>19,9</b>	<b>42</b>	<b>855</b>	<b>20,4</b>	<b>20</b>	<b>395</b>	<b>19,8</b>	<b>19</b>	<b>385</b>	<b>20,3</b>	<b>30</b>	<b>613</b>	<b>20,4</b>	<b>24</b>	<b>511</b>	<b>21,3</b>	<b>30</b>	<b>613</b>	<b>20,4</b>	<b>24</b>	<b>511</b>	<b>21,3</b>	
<b>Total</b>	<b>1650</b>	<b>33711</b>	<b>20,4</b>	<b>1672</b>	<b>34056</b>	<b>20,4</b>	<b>1663</b>	<b>33087</b>	<b>19,9</b>	<b>1693</b>	<b>33712</b>	<b>19,9</b>	<b>1715</b>	<b>33985</b>	<b>19,8</b>	<b>1744</b>	<b>34622</b>	<b>19,9</b>	<b>1778</b>	<b>35527</b>	<b>20,0</b>							

N.B. Sans les classes de Nicole Bovaou ; sans les élèves en intégration partielle (c'est-à-dire scolarisés à la fois dans l'enseignement ordinaire et dans l'enseignement spécialisé) selon l'enregistrement dans le nEDS. A noter que l'enregistrement des intégrations partielles dans le nEDS s'améliore progressivement.

Données 2018 provisoires - en cours de validation avec la DEO

Source : SREdEDS, état au 31 décembre.

© Service de la recherche en éducation (SRED)

Date de mise à jour : 5 avril 2019